



***l'Entrepreneante !***

***Compte Administratif 2024 – Budget Primitif 2025***

***Note de présentation et projet de budget 2025***

***Conseil Municipal en date du 1 avril 2025***

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une commune ; c'est par conséquent un document budgétaire essentiel. Il permet de traduire en termes budgétaires et comptables les actions d'une municipalité en procédant à l'ouverture de crédits, tant en dépenses qu'en recettes, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement. C'est en ce sens que l'on dit qu'un budget est un acte de prévision, un acte d'autorisation, mais également un acte politique.

Il doit être voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services communaux. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements programmés.

La section d'investissement présente quant à elle les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres (par exemple l'autofinancement), par des dotations (par exemple le FCTVA) et subventions et, le cas échéant, par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine communal.

De plus, le budget principal d'une commune peut être assorti de budgets annexes. Par délibérations en date du 14 mars 2023, le conseil municipal a approuvé la suppression des budgets annexes suivants : lotissements (du fait de la vente de l'ensemble des lots), locations de salles, halle couverte et Nauticaa. Ces budgets sont retracés en comptabilité analytique dans le budget principal par le biais de l'affectation de codes services. Seul subsiste le budget annexe « Production d'énergie ».

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est obligatoirement jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux (art. L2313-1, CGCT).

Dans le cadre du nouveau référentiel M57, le maire doit préparer et présenter le projet de budget de la commune et le communiquer aux membres du conseil municipal douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget primitif (art. L5217-10-4, CGCT).

**Budget Primitif 2025 - Budget Principal**

Les résultats de l'exercice 2024 sont présentés comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1	0,00	14 812 661,01	10 321 964,93	0,00
Opérations de l'exercice N	48 449 116,14	56 677 038,83	38 394 049,12	36 174 485,50
<b>Résultats de l'exercice N</b>	<b>0,00</b>	<b>8 227 922,69</b>	<b>2 219 563,62</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>0,00</b>	<b>23 040 583,70</b>	<b>12 541 528,55</b>	<b>0,00</b>

Déficit d'investissement reporté (compte 001)	<b><u>12 541 528,55</u></b>
---	-----------------------------

Restes à réaliser DEPENSES	<b>6 413 942,94</b>
Restes à réaliser RECETTES	<b>18 835 838,32</b>

Ces résultats sont reportés dans le budget 2025 comme suit :

Au compte 1068 (Affectation du résultat de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement)	<b>119 633,17</b>
Au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	<b>22 920 950,53</b>
Au compte 001 (Déficit d'investissement reporté)	<b>12 541 528,55</b>

Quelques éléments sur l'exécution du budget principal 2024 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
CHP	LIBELLE	MONTANT			TAUX DE REALISATION
		INSCRIPTION BUDGETAIRE	REALISE	DIFFERENCE SUR REALISATION	
011	Charges à caractère général	13 747 356,00 €	11 306 613,69 €	- 2 440 742,31 €	82%
012	Charges de personnel, frais assimilés	23 200 000,00 €	21 553 673,16 €	- 1 646 326,84 €	93%
014	Atténuations de produits	369 500,00 €	284 118,28 €	- 85 381,72 €	77%
65	Autres charges de gestion courante	5 484 314,00 €	5 319 447,51 €	- 164 866,49 €	97%
66	Charges financières	1 361 411,17 €	987 371,80 €	- 374 039,37 €	73%
67	Charges exceptionnelles	143 000,00 €	115 785,79 €	- 27 214,21 €	81%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	137 651,00 €	137 651,00 €	- €	100%
023	Virement à la section d'investissement	16 624 064,84 €		- 16 624 064,84 €	100%
042	Opération d'ordre transfert entre sections	6 357 100,00 €	8 744 454,91 €	2 387 354,91 €	138%
				- €	
<b>TOTAL</b>		<b>67 424 397,01 €</b>	<b>48 449 116,14 €</b>	<b>- 18 975 280,87 €</b>	<b>72%</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
CHP	LIBELLE	MONTANT			TAUX DE REALISATION
		INSCRIPTION BUDGETAIRE	REALISE	DIFFERENCE SUR REALISATION	
013	Atténuations de charges	680 000,00 €	541 985,62 €	- 138 014,38 €	80%
70	Produits services, domaine et ventes divers	1 021 500,00 €	1 189 019,89 €	167 519,89 €	116%
73	Impôts et taxes	5 633 609,00 €	5 547 748,80 €	- 85 860,20 €	98%
731	Fiscalité locale	19 958 770,00 €	20 562 959,54 €	604 189,54 €	103%
74	Dotations et participations	22 844 157,00 €	23 250 582,92 €	406 425,92 €	102%
75	Autres produits de gestion courante	264 000,00 €	677 277,83 €	413 277,83 €	257%
76	Produits financiers	13 600,00 €	26 351,00 €	12 751,00 €	194%
77	Produits exceptionnels	161 650,00 €	1 918 053,45 €	1 756 403,45 €	1187%
042	Opération d'ordre transfert entre sections	2 034 450,00 €	2 963 059,78 €	928 609,78 €	146%
002	Excédent de fonctionnement reporté	14 812 661,01 €		- 14 812 661,01 €	100%
<b>TOTAL</b>		<b>67 424 397,01 €</b>	<b>56 677 038,83 €</b>	<b>- 10 747 358,18 €</b>	<b>84%</b>

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 : - 2 440 742,31 €
  - Crédits non utilisés : - 1 199 000 € sur les prestations diverses
  - 1 138 800 € sur les contrats divers d'entretien et de maintenance
- Chapitre 012 : - 1 646 326,84 €
- Chapitre 65 : - 164 866,49 €
  - Crédits non utilisés : - 29 000 € sur le versement des bourses aux étudiants

- 96 000 € sur les subventions versées aux associations

- Chapitre 66 : - 371 795,67 €

Economie sur les charges financières à la suite du report des débloquages d'emprunts

- Chapitre 042 : + 2 387 354,91 €

Chapitre en dépassement à la suite des enregistrements des cessions sur l'exercice 2024  
(art 675 et 6761)

Recettes de fonctionnement :

- Chapitre 70 : + 167 519,89 €

Recettes des services comptabilisées à hauteur de 116 %

- Chapitre 73 : + 85 860,20 €

Recettes des Impôts et taxes perçues à 98 %

- Chapitre 731 : + 604 189,54 €

Impôts directs + 480 000 €

Taxe communale additionnelle aux droits de mutation + 41 000 €

Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité + 81 000 €

- Chapitre 74 : + 406 425,92 €

Versement du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement : 66 000 €

Subventions versées par la CAF (service jeunesse et scolaire) + 401 000 €

Subventions Etat - 59 000 €

Subventions Région - 19 000 €

Compensation exonération de la TF + 54 000 €

Dotation pour les titres sécurisés - 15 000 €

- Chapitre 75 : + 413 277,83 €

Revenus des immeubles + 43 000 €

Dédits et pénalités perçus + 73 000 €

Autres produits de gestion courante + 292 000 € (dont annulation des rattachements pour 174 000 €)

- Chapitre 77 : + 1 680 216,94 €

Mandats annulés sur exercices antérieurs + 290 000 € (remboursement des avoirs Dalkia)

Produits de cessions +1 465 000 €

## Le projet de budget 2025

La section de fonctionnement du budget primitif de la ville est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 75 057 874.53 €. La section d'investissement du budget primitif de la ville est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 82 732 008.53 €. Soit un budget de 157 789 883.10 € toutes sections confondues.

La vue par chapitre du budget primitif 2025 est présentée en annexe de la présente note.

### Le projet de budget de la section de fonctionnement en dépenses

#### Concernant les charges à caractère général :

- Le budget relatif aux fluides (60611 - eau, 60612 - électricité et 60613 - gaz) baisse de 250 000 € entre 2024 et 2025 pour s'établir à 2 680 000 €. Le budget de l'eau est stable.
- Les dépenses d'entretien, de réparation et de maintenance s'élèvent à 1 572 130 € répartis principalement selon les postes suivants :
  - Maintenance des bâtiments : 358 100 € ;
  - Maintenance des voiries et espaces verts : 996 500 € ;
  - Maintenance des systèmes de chauffage : 50 000 € ;
  - Maintenance de l'éclairage public : 133 000 € ;
- Les dépenses de maintenance informatique et de location de copieurs s'établissent à 498 430 €.
- Les primes d'assurance s'élèvent à 540 000 €.
- La gestion de la flotte automobile (location et carburants) s'établit à 585 000 €.
- Les charges de copropriété et les taxes foncières et d'habitation s'établissent à 250 000 € contre 465 000 € en 2024.
- Les frais de télécommunications et d'affranchissement se chiffrent à 209 000 €.
- Les politiques culturelles bénéficient d'un budget de 288 370 € contre 293 415 € en 2024.
- Les politiques scolaires et périscolaires bénéficient d'un budget de 1 691 945 € contre 1 630 825 € en 2024.
- Les politiques jeunesse et loisirs bénéficient d'un budget de 399 050 € contre 367 670 € en 2024.
- Le budget des centres culturels et sociaux s'établit à 148 130 € contre 132 140 € en 2024.
- Le programme « Cité éducative » s'élève à 110 000 € contre 83 000 € en 2024 (hors subventions aux associations).
- Le politique de la Ville bénéficie d'un budget de 256 082 € contre 284 170 € en 2024.

- Le budget alloué aux festivités s'établit à 443 936 € entre 445 467 € en 2024.
- Le forfait d'exploitation du centre aquatique Nauticaa reste stable à 590 000 € compte-tenu de la fermeture du site pendant les travaux de réhabilitation/extension.

Concernant les charges de personnel :

- Le budget alloué à la masse salariale passe de 23 300 000 € en 2024 à 22 693 000 € en 2025.

Concernant les charges de gestion courante :

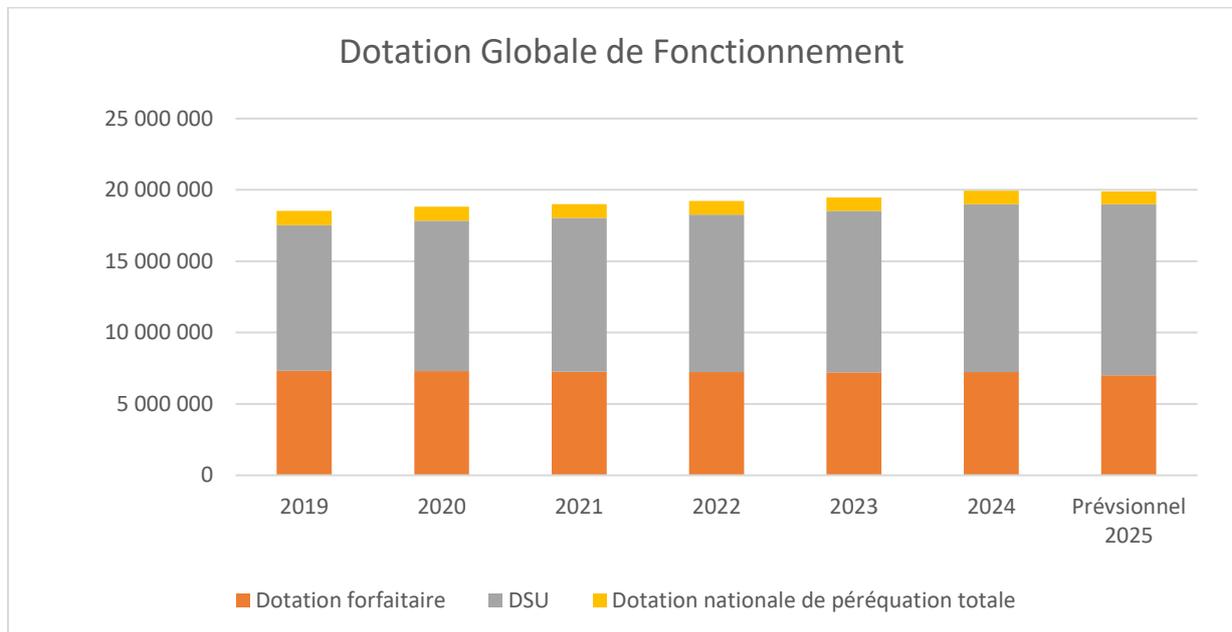
- La subvention de fonctionnement au Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Souchez est stable pour un montant de 176 239 €.
- La subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale s'établit à 3 050 000 €, l'établissement ayant dégager un excédent de fonctionnement en 2024.
- Les subventions aux associations dans le cadre de la Politique de la Ville s'établissent à 150 000 €.
- Le montant des subventions aux associations s'établit à 1 000 000 €.

**Le projet de budget de la section de fonctionnement en recettes**

- Le chapitre 70 (produits des services et du patrimoine) :
  - Les redevances d'occupation du domaine public s'établissent à 95 000 €.
  - Les concessions des cimetières se chiffrent à 30 000 €.
  - Les droits de places des marchés et forains s'établissent à 38 000 €.
  - Les redevances à caractère culturel s'élèvent à 28 000 €.
  - Les redevances des accueils de loisirs et séjours s'établissent à 200 100 €.
  - La régie de la cantine s'établit à 580 000 €.
- Le chapitre 73 (produits fiscaux) :
  - Le produit de la fiscalité directe locale (taxes foncières et d'habitations notamment) s'établit à 20 300 000 € en 2025 contre 19 150 770 € en 2024.
  - Les attributions de compensation de la CALL s'établit à 4 733 494 €.
  - La dotation de solidarité communautaire est en baisse par rapport à 2024 et se chiffre à 230 530 €.
  - Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est stable et s'établit à 558 842 €.
  - La taxe sur la consommation d'électricité est stable pour un montant de 400 000 €.
  - Les droits de mutation sont stables et se chiffrent à 400 000 €.

- Le chapitre 74 (dotations et participations) :

- La dotation forfaitaire est en baisse de 225 000 € et s'élève à 7 000 000 €.
- La dotation de solidarité urbaine est en augmentation et s'établit à 12 000 000 €.
- La dotation nationale de péréquation est en baisse de 40 000 € pour un montant de 900 000 €.



- Le chapitre 75 (produits de gestion courante) :

- Les loyers passent de 115 000 € en 2024 à 130 000 € en 2025.
- Les locations de salles se chiffrent à 70 000 €.
- Les remboursements de sinistres s'établissent à 20 000 €.

- Le chapitre 013 (atténuations de charges) :

- Les remboursements sur rémunérations et charges diminuent et s'établissent à 450 000 €.

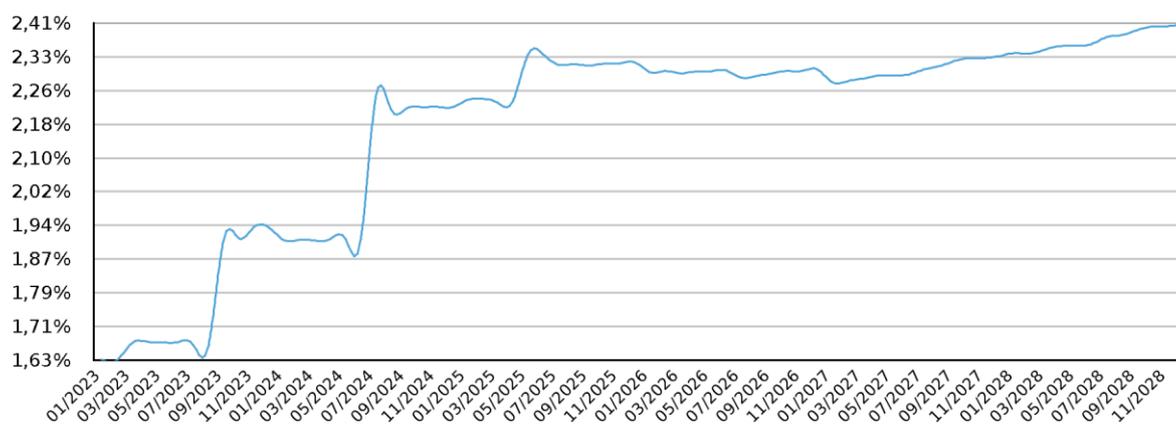
NB : le projet de budget pour la section d'investissement est détaillé en annexe de la présente note. Le plan pluriannuel est présenté en dépenses et s'équilibre par les recettes suivantes :

- Les subventions : 5.3 M€ ;
- Le FCTVA : 2.7 M€ ;
- L'autofinancement : 31.2 M € composé du virement de section (22.1 M€) et des amortissements (9.1 M€) ;
- L'emprunt : 6.3 M€.

## Synthèse de la dette au 01/01/2025

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
49 335 427.42 €	2,26 %	14 ans	7 ans et 2 mois	47

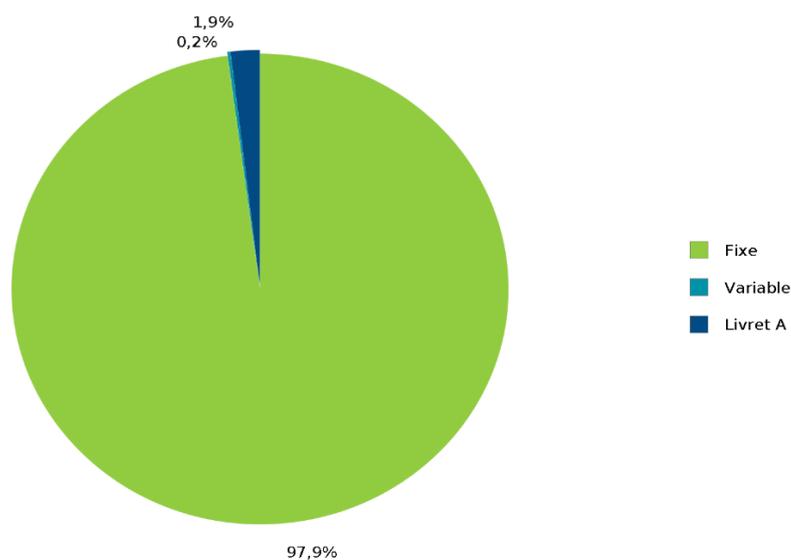
### Evolution annuelle du taux moyen (en %)



© Finance Active

### Dette par type de risque (avec dérivés)

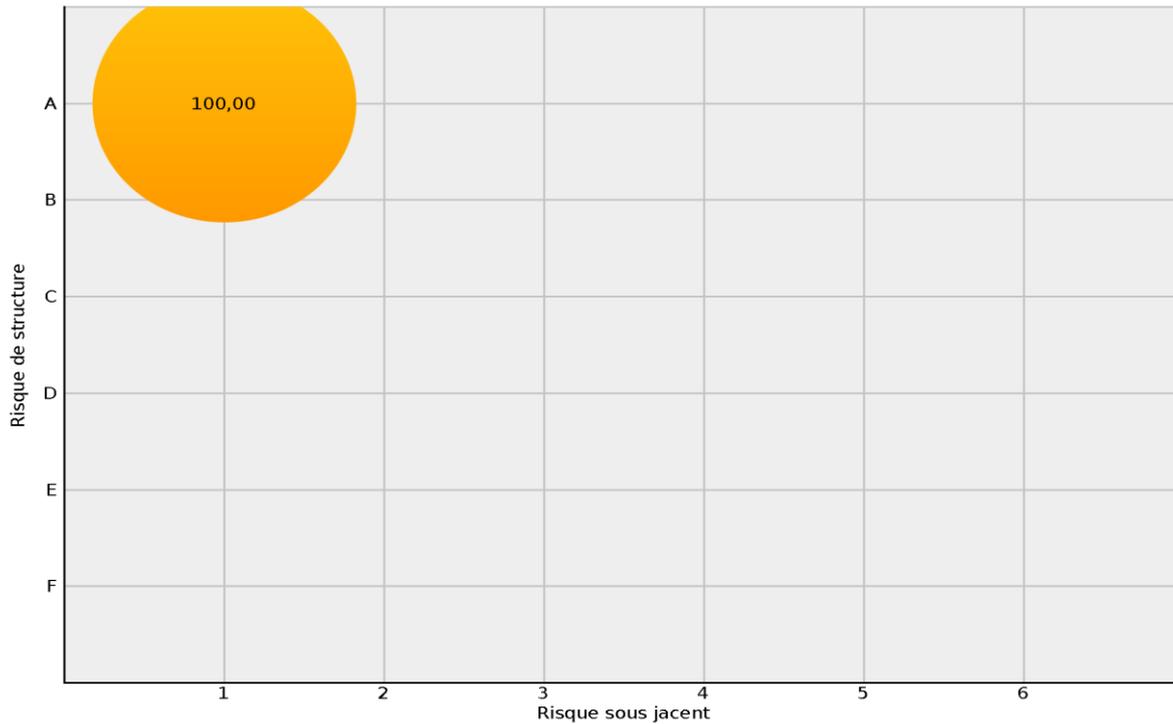
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	48 307 094.16 €	97,92 %	2,22 %
Variable	95 000.00 €	0,19 %	3,18 %
Livret A	933 333.26 €	1,89 %	4,50 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>49 335 427.42 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,26 %</b>



© Finance Active

## Dette selon la charte de bonne conduite

Risque Faible

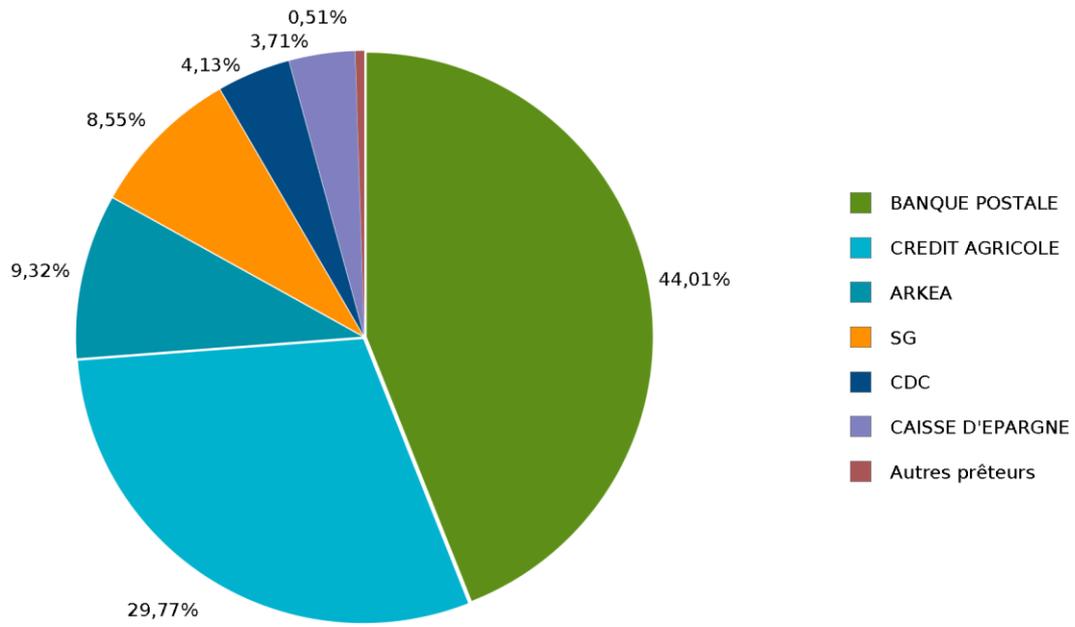


Risque élevé

© Finance Active

## Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
BANQUE POSTALE	21 714 872.94 €	44,01 %
CREDIT AGRICOLE	14 686 311.02 €	29,77 %
ARKEA	4 600 511.32 €	9,32 %
SOCIETE GENERALE	4 218 750.00 €	8,55 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 035 432.26 €	4,13 %
CAISSE D'EPARGNE	1 830 051.91 €	3,71 %
Autres prêteurs	249 497.97 €	0,51 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>49 335 427.42 €</b>	<b>100,00 %</b>



**Budget Primitif 2025- Budget Annexe « Production d'énergie »**

Le Budget Primitif 2025 intègre les résultats de l'exercice 2024 qui se présentent comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1		109 479,90		
Opérations de l'exercice N	0,00	10 507,50		
<b>Résultats de l'exercice N</b>		<b>10 507,50</b>		
<b>Résultat de clôture</b>		<b>119 987,40</b>		

Les résultats à reporter dans le Budget Primitif 2025 sont les suivants :

Au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	<b>119 987,40</b>
--	-------------------

La section de fonctionnement du Budget Primitif Annexe « Production d'Énergie » est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 129 987.40 €.

Sens	Section	Chapitre	BP 2024	BP 2025
D	F	011 - Charges à caractère général	119 479,90	129 987,40
		<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>119 479,90</b>	<b>129 987,40</b>
R	F	002 - Résultat d'exploitation reporté	109 479,90	119 987,40
R	F	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	10 000,00	10 000,00
		<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>119 479,90</b>	<b>129 987,40</b>

Parmi les dépenses de la section de fonctionnement, on retrouve principalement :

- L'entretien des installations ;
- La réparation des installations.

Parmi les recettes de la section de fonctionnement, on retrouve principalement :

- La revente d'électricité.

Ce budget ne dispose pas de section d'investissement.